

Avis voté en plénière du 24 février 2015

# La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur

---

## Déclaration du groupe des professions libérales

Le numérique induit des changements phénoménaux. Avec la pédagogie numérique, nous sommes face à une révolution en matière de construction des savoirs. Jusqu'à présent, le professeur était au centre et dispensait son savoir aux étudiants. Avec le numérique, le centre de gravité s'est déplacé vers l'étudiant.

Le numérique permet de s'adresser aux publics éloignés de l'enseignement supérieur avec un suivi individuel. Nous devons prendre cette révolution en marche. Cela passe, comme le préconise l'avis, par une formation de qualité au numérique, accessible pour tous les enseignants du supérieur. Ces évolutions posent des questions majeures telles que la mutation du métier d'enseignant : quelle reconnaissance ? Quelle évolution de carrière ? Comment mieux prendre en compte les nouvelles activités engendrées par la pédagogie numérique qui, par nature, impacte fortement le temps de service des enseignants ?

Face aux questions qu'ils se posent notamment sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur, les enseignants souhaitent que soient envisagées des mesures de protection des données personnelles. L'avis préconise entre autres comme mesures de protection, des mesures pour éviter la réutilisation commerciale des productions des enseignants. Il préconise également que les étudiants soient mieux formés aux risques concernant l'utilisation des données personnelles.

Par ailleurs, si la labellisation qualité des enseignements est bien maîtrisée, comme le rappelle l'avis, la certification des acquis en ligne pose davantage de problèmes. Il est difficile, en effet, de délivrer un titre à un étudiant dans le cadre d'une évaluation en ligne. D'où la volonté de créer des formes nouvelles de certifications.

L'assiduité des jeunes inscrits reste cependant une préoccupation. Cette formation nécessite un environnement spécifique, car il faut au préalable avoir appris à apprendre ! Le coût de revient en est une autre. Un MOOC de qualité coûte cher et à ce coût s'ajoutent les dépenses d'équipement, les frais humains c'est-à-dire le temps passé à préparer les cours et à suivre les étudiants.

Les MOOC sont une véritable aide à l'individualisation de l'enseignement, mais ils ne remplaceront ni la classe et ses enseignants, ni l'enrichissement par le travail en groupe et plus généralement les relations humaines. L'université doit continuer, par un accompagnement et un suivi, à s'assurer des compétences acquises pour délivrer un diplôme.

En transformant le quotidien des enseignants et des étudiants, le développement du numérique engage tous les acteurs. Cette révolution technologique est récente et on sait qu'il reste des efforts à accomplir. Les MOOC ne sont pas adaptés à tout le monde, ni à toutes les occasions ! L'avis nous aide à mieux appréhender les enjeux, le groupe des professions libérales l'a voté.